

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2018.

I. BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la commune comporte deux sections : fonctionnement et investissement.

La section de fonctionnement retrace notamment l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et le versement des salaires des agents de la collectivité.

La section d'investissement regroupe les dépenses liées à des acquisitions de matériels durables, à de nouveaux travaux ou projets ainsi que les recettes telles que les subventions et les emprunts.

Résultat global

A la clôture de l'exercice 2018, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global positif de 522 049,03 €, se décomposant comme suit :

Fonctionnement :	+ 448 017,15 €
Investissement :	+ 74 031,88 €

Résultat :	+ 522 049,03 €

Exécution du Budget – CA 2018

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 939 793,02	G 2 387 811,07
	Section d'investissement	B 855 442,59	H 869 219,64
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I
	Report en section d'investissement (001)	D	J 60 254,83
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 2 795 236,51	= G+H+I+J 3 317 285,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 131 003,54	L 90 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 131 003,54	= K+L 90 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 939 793,02	= G+I+K 2 387 811,07
	Section d'investissement	= B+D+F 986 446,13	= H+J+L 1 019 474,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 926 240,05	= G+H+I+J+K+L 3 407 285,54

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 131 003,54	L 90 000,00
102	EGLISE	3 950,00	
103	BATIMENTS SCOLAIRES	3 103,00	
105	CANTINE	150,00	
13	Subventions d'investissement reçues		90 000,00
201	ESPACE CINERAIRE	13 190,00	
88	MAIRIE	109 877,00	
92	VOIRIE RESEAUX	733,54	

I. Détail des sections

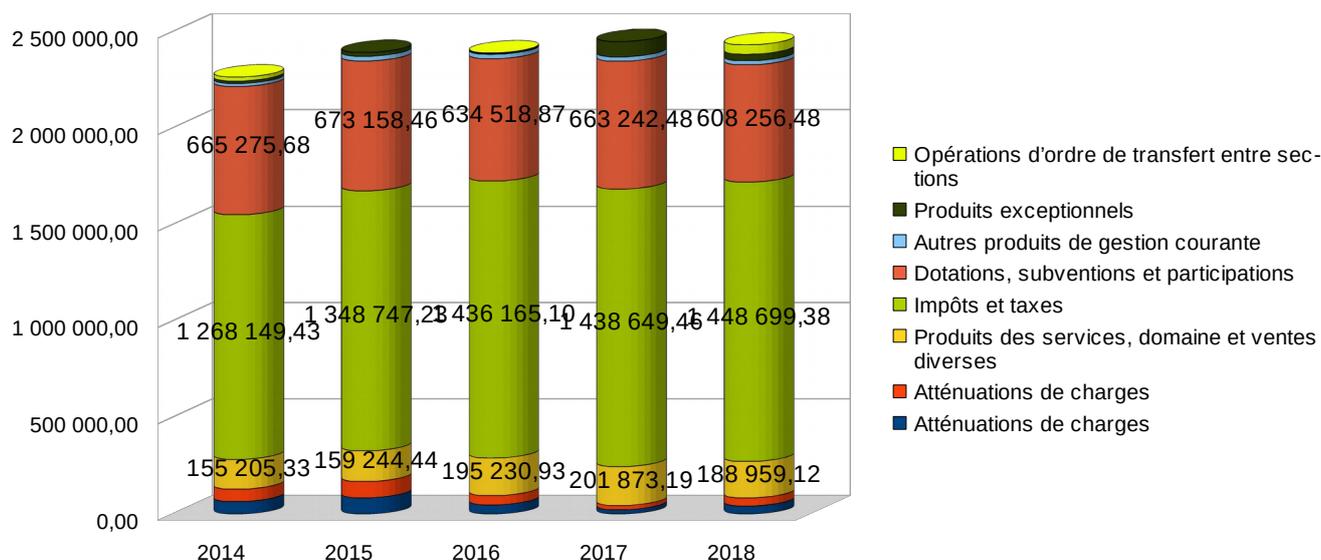
1. Section de Fonctionnement

L'excédent de fonctionnement constaté est de 448 017,15 €.

1.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des recettes d'exploitation, des concours de l'État et des recettes fiscales. En 2018, ces trois produits financiers représentaient 95,66% des recettes totales.

Les recettes s'élèvent à 2 387 811,07 €.



CHAPITRE 013 : Il est constitué des remboursements des indemnités journalières des personnels en arrêt de travail.

CHAPITRE 70 : Il concerne les produits des services du domaine et de ventes diverses. Les principales ressources sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le restaurant scolaire, les concessions de cimetière, la location des salles.

CHAPITRE 73 : Il s'agit des impôts et taxes

CHAPITRES 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'État

- La dotation globale de fonctionnement (DGF)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)

Mais également les aides pour les emplois aidés versées par l'Etat.

Évolution de l'ensemble des dotations d'Echillais (2014-2018)

Code	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018
7411	Dotation globale de fonctionnement	393 907,00	355 156,00	316 972,00	297 978,00	302 060,00
74121	Dotation de solidarité rurale	143 267,00	160 623,00	168 865,00	186 533,00	192 389,00
74127	Dotation nationale de péréquation	40 570,00	39 048,00	36 441,00	39 448,00	39 649,00
	Totaux	577 744,00	554 827,00	522 278,00	523 959,00	534 098,00

CHAPITRE 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante, notamment la location de bâtiments.

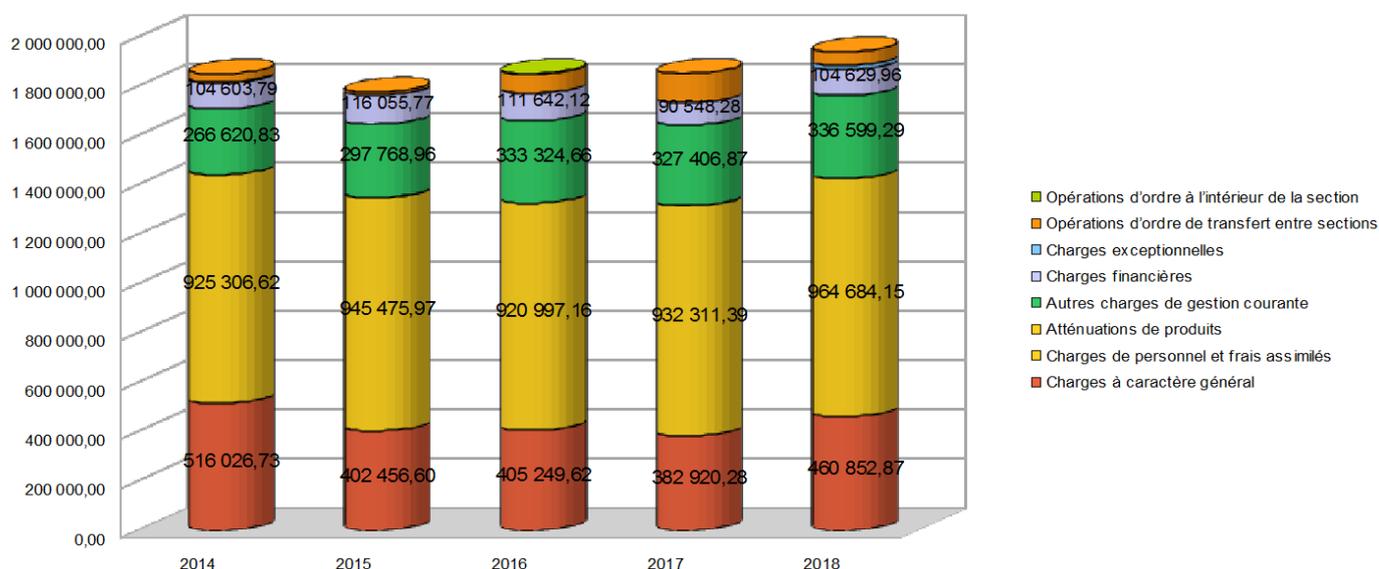
CHAPITRE 77 : Les produits exceptionnels concernent l'annulation de factures EDF de l'exercice 2017, la vente d'un tivoli pour 100,00 €, d'une parcelle de terrain pour 2 000,00 €, ainsi que la reprise d'un véhicule pour 1 800,00 €. Le reste constitue des remboursements divers.

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges à caractère général, des charges de personnel, des autres charges de gestion courante et des charges financières. En 2018, elles se sont élevées à 1 939 793,92 €.

CHAPITRE 011 : Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services. Les principales sont : l'eau, l'électricité, le chauffage, le carburant, l'alimentation pour le restaurant scolaire, les fournitures administratives et scolaires, les frais d'affranchissements, les fournitures de travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, les impôts et taxes, les primes d'assurances, les contrats de maintenances...

Le montant des charges à caractère général a atteint 460 852,87 en 2018.



Electricité :

Compte tenu de l'utilisation d'un nouveau logiciel comptable, EDF a surfacturé à la commune des consommations électriques. Le coût de cette charge est passé de 74 522€ en 2017 à 116 200€ en 2018, soit +35%. 24 902€, correspondant à cette surfacturation, ont été remboursés à la commune. D'autre part, 24 010€ de factures 2017 ont été réglés sur l'exercice 2018. Le rattachement des charges devrait permettre à l'avenir de limiter le règlement de certaines factures sur l'année N+1.

Entretien de voiries

Le budget 2018 prévoyait la réalisation d'un programme de renforcement de la voirie au travers l'application de point à temps automatique. Aussi, 17270 m² ont été traités sur 24 voies et rues communales. Le budget s'est élevé à 48 922€.

CHAPITRE 012 : Il s'agit de l'ensemble des dépenses de personnel (salaires, charges, cotisations...)

CHAPITRE 65 : Ce sont les dépenses liées aux versements des indemnités et cotisations des élus, versement au SDIS, participation au SEJI, subventions aux associations.

- **Participation au SDIS**

Si cette contribution est restée stable ces dernières années, elle sera revalorisée par le conseil d'administration du SDIS en vertu des critères suivants :

- Potentiel fiscal ou financier
- Revenu / habitant
- nombre d'interventions
- nombre d'heures d'interventions
- Dégrèvement pour les communes de -5000 habitants et selon le nombre de sapeurs pompiers professionnels

Autres charges de gestion courante	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Service d'incendie	43 092,10	43 221,38	43 307,82	43 394,44	43 784,99	49 126,00
Total	43 092,10	43 221,38	43 307,82	43 394,44	43 784,99	49 126,00

La contribution au service d'incendie et de secours et les attributions de compensation

Compte tenu de ces évolutions les communes ont décidé le transfert à la CARO du paiement de cette contribution. Cependant, au travers les attributions de compensation, les communes devraient supporter les hausses de cette contribution limitées à 10% par an et sur une période de lissage de 10 ans maximum. La CARO, quant à elle, supportera les hausses de la contribution liées à l'inflation et au modification du mode de calcul.

Incidences sur les attributions de compensation

Impôts et taxes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Attribution de compensation	128 187,13	128 187,13	128 187,13	90 720,82	48 671,56	-454,44
Incidence SDIS						-49 126,00

- **Participation au SEJI** (Service Enfance Jeunesse Intercommunal)

La participation au SEJI pour l'année 2018 était de 178 801,00 €. Elle reste stable depuis 2016.

CHAPITRE 66 : Ce sont essentiellement les remboursements d'intérêts des emprunts en cours.

CHAPITRE 042 : Il s'agit des amortissements fixés pour certains biens, par délibération n°125 du 21 novembre 2018

2. Section d'investissement

La section d'investissement a dégagé, pour 2018, un excédent de 74 031,88 €.

2.1 Recettes d'investissement

Le résultat 2017 de la section de fonctionnement, pour un montant de 576 852,35 € a été affecté en totalité à la section d'investissement.

Les principales recettes ont été les suivantes :

CHAPITRE 10 : Stock et réserves FCTVA, Taxe d'aménagement. Il comptabilise :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé 2017 pour un montant de 576 852,35 €,
- Le versement du Fonds de Compensation sur la Taxe de la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 155 869,29 €,
- La Taxe d'Aménagement à hauteur de 34 373,09 €.

CHAPITRE 13 : il regroupe les subventions d'investissement, notamment :

- Le fonds de concours versé par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan à hauteur de 12 296,76 €, pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique à la salle associative Aunis Saintonge à hauteur de 6 486,18 € et pour l'amélioration de la voirie rue de l'église pour 5 810,58 €,
- Subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la somme de 2 978 € pour l'acquisition d'un réciprocatteur et d'une binette.
- Subvention du Département pour la réalisation d'aires de jeux pour 2 944 €, la rénovation du plafond du restaurant scolaire pour 4 821,10 € et le remplacement de trois portes à l'école élémentaire pour 3 463 €, ainsi qu'une subvention pour la réfection de la toiture salle des association pour un montant de 2 594,40 €.
- Subvention de l'Etat : réaffectation de la subvention pour les travaux de la bibliothèque comptabilisée par erreur en section de fonctionnement pour 17 150 €.

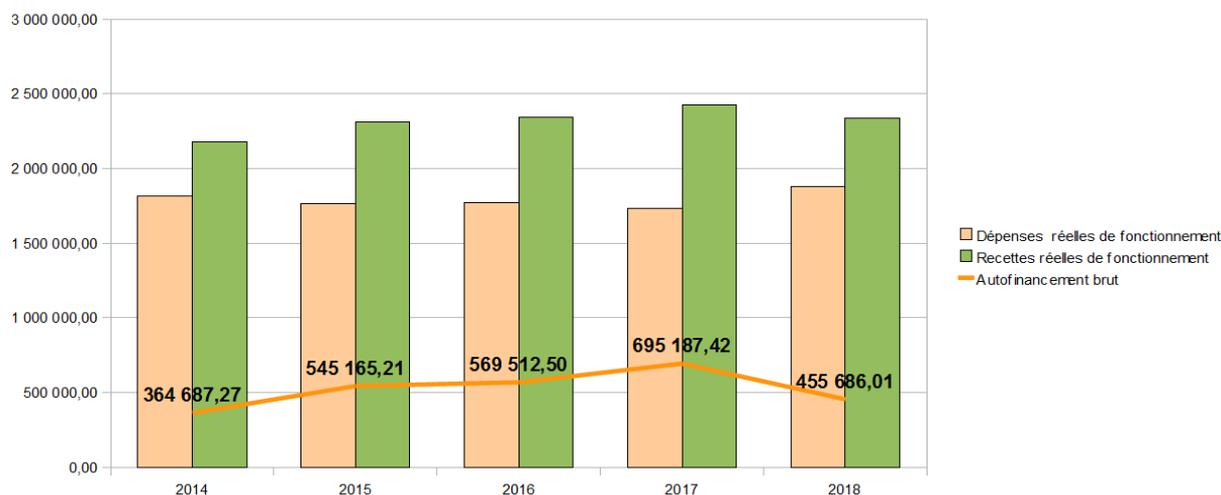
CHAPITRE 040 : Correspondant à des amortissements et comptabilisation des ventes de biens.

2.2 Dépenses d'investissement

Article	Opération	Objet	Total TTC	Subventions perçues
	BATIMENTS SCOLAIRES	Divers	21 707,73	3 463,00
	CANTINE	Divers	23 351,26	4 821,00
	FOYER MUNICIPAL	Divers	3 592,80	
	ATELIERS	Divers	72 576,90	2 978,00
	ENVIRONNEMENT	Divers	17 665,44	2 944,00
	TERRAIN	Divers	181 174,76	
	SALLE DE SPORT	Divers	1 966,56	
	TERRAIN DE FOOTBALL	Divers	1 008,00	
	MAIRIE	Divers	72 077,87	
	VOIRIE RESEAUX	Divers	144 119,61	5 810,58
	OPERATION FINANCIERE	Divers	49 170,32	
001	DEFICIT REPORTE	Divers	0,00	
1641	CAPITAL EMPRUNTS	Divers	267 031,34	
		TOTAL 2018	855 442,59	20 016,58

III. L'autofinancement brut

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

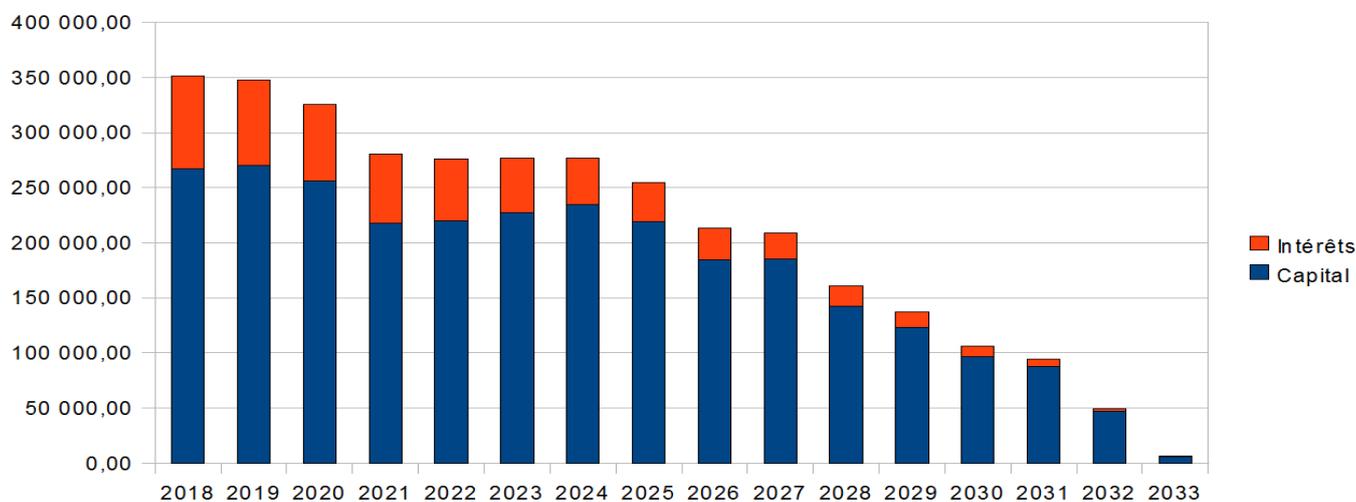


IV. Endettement de la commune

Calculé sur le nombre d'annuités qu'il faudrait, à partir du résultat de la section de fonctionnement, pour rembourser la dette. A ce jour, et compte-tenu du résultat 2018, il serait de 5,61 années.

Au regard de la « Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite charte GISSLER, la dette de la commune est classée à 100% en 1A suite, soit le niveau de risque le plus faible possible.

L'extinction de la dette de la commune d'Echillais



V. Niveau des taux d'imposition

Le produit des 3 taxes

En 2018, le produit des 3 taxes locales atteint 1 224 195€ et représente 51% des recettes réelles de fonctionnement. Ce montant s'élève à 343€ par habitant

Part de la fiscalité dans les recettes réelles de fonctionnement :

Code	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018
73	Taxes foncières et d'habitation	1 050 037,00	1 109 791,00	1 134 092,00	1 178 876,00	1 224 195,00
74	Produit des 3 taxes / recettes réelles fonctionnement	48,14%	48,05%	48,43%	48,54%	51,19%
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 181 232,72	2 309 524,28	2 341 665,42	2 428 630,24	2 391 404,07

V. Effectif de la collectivité

- **par catégorie**

		Au 31/12/2018	Taux
Nombre d'agents		31	100,00%
dont	Titulaires	25	80,65%
	Stagiaires	3	9,68%
	Contractuels	0	0,00%
	Emplois Aidés	1	3,23%
	Emploi saisonniers / Agents remplaçants / apprentis	2	6,45%

- **Évolution de la masse salariale**

Les charges de personnel ont progressé de 3,4% en 2018 pour les raisons suivantes :

- avancement dans la carrière des agents (échelon ou grade) : + 7 459€
- la titularisation de deux agents en contrat aidés depuis mars 2018 : + 1 032€
- la hausse des cotisations sociales : + 13 339€
- la mise en place du RIFSEEP depuis septembre 2018 : + 10 543€

Désignation	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
012 – Charges de personnel et frais assimilés	925 306,62 €	945 475,97 €	920 997,16 €	932 311,39 €	964 684,15 €

VI, BUDGET CCAS

Le résultat de l'exercice 2018 de la section de fonctionnement est déficitaire de 1 648,73 €. Cependant le résultat global reste excédentaire grâce au report positif de l'année 2017 d'un montant de 6 160,33 €, soit un excédent de 4 511,60 € pour l'année 2018.

Les principales dépenses sont:

- Le repas de séniors : 5 259,20 €
- Les aides aux familles en difficultés : 569,96 €
- Subvention versées aux associations caritatives : 1 826,00 €

Les principales recettes :

- Excédent de fonctionnement 2017 : 6 160,33 €
- Subvention du budget de la commune : 6 500,00 €

VII. Conclusion

La commune d'Echillais continue de maîtriser ses finances tout en étant attentive aux impératifs de son développement. Elle s'efforce toujours de proposer une haute qualité de services pour le bien être de sa population.

Au travers le développement et les actions menées sur le territoire, la commune d'Echillais, 4ème commune de par sa population sur les 25 que composent la Communauté d'Agglomération "Rochefort-Océan", restera attentive à son positionnement au sein de l'intercommunalité.